

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **Standard solution Mn**
synonyme 1000 µg/L

Code du produit: CAY845V10C01AAE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Catégorie du produit *PC21 Produits chimiques de laboratoire*

Emploi de la substance / de la préparation *Produits chimiques pour laboratoires*

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Endress+Hauser
Conducta GmbH+Co. KG
Dieselstraße 24
D-70839 Gerlingen

Service chargé des renseignements:

Phone: +49 (0)7156 209-10117
E-Mail: MSDS.ehla@endress.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse
24-h-numéro d'urgence: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51)
information: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*

Pictogrammes de danger *néant*

Mention d'avertissement *néant*

Mentions de danger *néant*

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: *Non applicable.*

vPvB: *Non applicable.*

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: *solution aqueuse*

Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

Après inhalation: *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

Après contact avec la peau: *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*

(suite page 2)

— CHF —

Nom du produit: Standard solution Mn

(suite de la page 1)

Après contact avec les yeux:*Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.***Après ingestion:** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Pas d'autres informations importantes disponibles.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *pas d'autres informations***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation***Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***Équipement spécial de sécurité:** *Aucune mesure particulière n'est requise.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Porter un vêtement personnel de protection.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** *Diluer avec beaucoup d'eau.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).***6.4 Référence à d'autres rubriques***Aucune substance dangereuse n'est dégagée.**Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Aucune mesure particulière n'est requise.***Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.***Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.***Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.***Classe de stockage:** 12**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.***Remarques supplémentaires:***Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

(suite page 3)

— CHF —

Nom du produit: Standard solution Mn

(suite de la page 2)

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** *Sans autre indication, voir point 7.***Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:***Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.***Protection respiratoire:** *N'est pas nécessaire.***Protection des mains:** *Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.***Matériau des gants***Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.***Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***Protection des yeux/du visage** *Pas nécessaire.***Protection du corps:** *Vêtements de travail protecteurs***RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.**

État physique	<i>Liquide</i>
Couleur:	<i>Incolore</i>
Odeur:	<i>Inodore</i>
Seuil olfactif:	<i>Non déterminé.</i>
Point de fusion/point de congélation:	<i>0 °C</i>
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>100 °C</i>
Inflammabilité	<i>Non applicable.</i>
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>
Point d'éclair	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
pH à 20 °C	<i>2,5-4</i>
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Solubilité	
l'eau:	<i>Entièrement miscible</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
Pression de vapeur à 20 °C:	<i>23 hPa</i>
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	<i>1 g/cm³</i>
Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:** *Liquide***Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.****Température d'inflammation:** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*

(suite page 4)

Nom du produit: Standard solution Mn

(suite de la page 3)

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Eau:	99,9 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

— CHF —

Nom du produit: Standard solution Mn

(suite de la page 4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée*Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Danger par aspiration***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien***Aucun des composants n'est compris.***RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité***Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** *Non applicable.***vPvB:** *Non applicable.***12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.***12.7 Autres effets néfastes****Autres indications écologiques:****Indications générales:** *En général non polluant***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** *De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.***Catalogue européen des déchets**

16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
----------	--

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.***Produit de nettoyage recommandé:** *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant***14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant***14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant***Classe** *néant***14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** *néant***14.5 Dangers pour l'environnement****Marine Polluant:** *Non***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Non applicable.***14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** *Non applicable.***Indications complémentaires de transport:** *Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.*

(suite page 6)

CHF

Nom du produit: Standard solution Mn

"Règlement type" de l'ONU:

néant

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.3 Restriction de l'utilisation recommandée.

Service établissant la fiche technique: PCC-TWR

Contact: MSDS.pcc@endress.com

Date de la version précédente: 13.04.2021

Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**